

## Compte de création de valeur

Le compte de création de valeur du groupe Migros dans les activités commerciales et industrielles indique la valeur ajoutée réalisée par le groupe pour la société.

En l'occurrence, le groupe poursuit l'objectif de créer durablement de la valeur; à cet effet, une gestion des ressources disponibles tournée vers l'avenir doit assurer la pérennité des entreprises du groupe, et donc des emplois, et fournir à l'État les prestations requises.

### Création de valeur nette

**6'855 mio. CHF**

### Les indicateurs en détail

Utilisation en mio. CHF	Activités commerciales et industrielles <sup>[1]</sup>	
	2019	2018
à l'attention des collaborateurs	5'862	5'841
à l'attention des affaires culturelles et sociales (Pour-cent culturel)	118	120
à l'attention des bailleurs de fonds	33	36
à l'attention de l'Etat:	715	981
↳ Impôts	-191	80
↳ Taxe sur la valeur ajoutée (net)	194	193
↳ Droits de douane/émoluments/taxes	712	708

Utilisation en mio. CHF	Activités commerciales et industrielles <sup>[1]</sup>	
	2019	2018
à l'attention de l'entreprise (autofinancement)	126	322
<b>Création de valeur nette</b>	<b>6'855</b>	<b>7'300</b>

1 Non audité, avant élimination des relations entre les deux secteurs.

Avec 85.5%, la majeure partie de la création de valeur va aux collaborateurs. Les charges de personnel ont augmenté de 0.4% par rapport à l'année précédente, ce qui est dû notamment à l'augmentation des salaires entre 0.5% et 1.0% accordée par le groupe Migros et à des changements dans le périmètre de consolidation – acquisitions et cessions d'entreprises. 104'536 collaborateurs sont employés dans les activités commerciales et industrielles (année précédente: 105'103).

Les prestations du **Pour-cent culturel Migros**, un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie, représentent 1.7% (année précédente 1.6%) de la création de valeur, ce qui permet à une grande partie de la population d'accéder aux prestations culturelles et sociales.

0.5% ont été versés **aux bailleurs de fonds** sous forme d'intérêts durant l'exercice sous revue. La situation financière du groupe, qui reste solide, et la persistance de faibles taux d'intérêt n'ont pas entraîné de changement significatif par rapport à l'exercice précédent.

**L'État** obtient 10.4% (année précédente 13.4%) en impôts, droits de douane et taxes. L'État a donc touché des cotisations moins importantes que l'année précédente, notamment en raison d'impôts moins élevés suite à l'acceptation de la Loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS du 19 mai 2019.

L'orientation conséquente de la chaîne de création de valeur sur l'évolution dynamique du marché assure la **pérennité du groupe et sa capacité d'innovation**. Se conformer à un objectif de bénéfice adéquat signifie servir cet objectif, préserver les emplois et répercuter les performances sur le client.